

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 6 NOVEMBRE 2023

**Date de convocation** : 31 octobre 2023

**Présents** : Anne-Marie THÉVENET, Yannick TROTIGNON, Annie LEVEAUX, , Corine DAVAU, Vincent GOUMIN, Patricia CONARD, Claire-Anne BETHULEAU, Yves GUYAU, Philippe PEZÉ, Jean-Marc POMME, Stéphane LECLERC, Kathia CHABAUD, Alain ANGIER, Sébastien PICOTIN.

Secrétaire de séance : Corine DAVAU

**Nombre de présents** : 14      **Nombre de votants** : 14

La séance est ouverte à 20h05.

## **1° Désignation d'un référent déontologue des élus locaux.**

L'article L.111-1 du CGCT stipule que « tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local ». En application de la loi 3DS du 21 février 2022, il est demandé aux collectivités territoriales de désigner un référent déontologue élus.

Après délibération, Il est décidé de désigner Maître Emmanuelle FOSSIER, avocat au barreau de Blois.

VOTE : POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## **2° Avis du conseil municipal sur le mode d'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental sur la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers.**

Par décision en date du 27 septembre 2022, la commission communale d'aménagement foncier de la commune de Chémery a proposé que soit mise en œuvre la procédure d'aménagement foncier sur le territoire de la commune de Chémery avec extension sur la commune de Méhers.

Après enquête publique sur le mode d'aménagement et sur le périmètre, du 21 février au 24 mars 2023, la commission communale a, dans sa séance du 11 mai 2023, arrêté ses propositions qui ont fait l'objet d'un affichage en mairie de Chémery du 13 juillet au 11 août 2023 et en mairie de Méhers du 17 au 31 juillet 2023, conformément aux dispositions de l'article L.121-14 du code rural et de la pêche maritime.

En application de cet article, il appartient au conseil municipal d'approuver les prescriptions définitives visant à la protection de l'environnement, du cadre de vie et de la gestion de l'eau, les propositions définitives pour l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental et le périmètre proposé.  
FAVORABLE : 14    DEFAVORABLE : 0    ABSTENTION : 0

## **3° Proposition d'achat d'une parcelle communale par le propriétaire du 61, Rue Nationale.**

Afin de créer une entrée Rue de la Mairie pour sa propriété sise 61, Rue Nationale, où l'accès actuel est dangereux sur la RD 956, le propriétaire propose à la municipalité de lui acheter une partie de la parcelle AC 208.

VOTE : POUR : 0      CONTRE : 11      ABSTENTION : 3

## **4° Régie « location des salles des fêtes » : tarifs complémentaires.**

Il s'agit de rajouter le tarif « forfait pour charges (eau et électricité) » aux associations lors des locations gratuites (115 €).

VOTE : POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

## **5° Délégation au Centre de Gestion de la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes.**

La loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 a introduit l'obligation pour tous les employeurs publics de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique. Le législateur a prévu que les collectivités et leurs établissements publics puissent déléguer sa mise en œuvre à leur Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion de Loir-et-Cher a mis en place ce dispositif. Madame le Maire propose d'adhérer à ce dispositif et de signer une convention avec le Centre de Gestion.

VOTE : POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

# RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

## LUNDI 6 NOVEMBRE 2023 (suite)

### 6° Budget communal : décision modificative budgétaire.

Il est proposé les virements de crédits suivants :

#### Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- - Dépenses imprévues	-10.000,00 €			
012 – 6411 personnel titulaire		+ 2.000,00 €		
012 – 6413 personnel non titulaire		+ 8.000,00 €		
<b>TOTAL</b>	-10.000,00 €	+ 10.000,00 €		

VOTE : POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 7° Budget annexe « MAFPA » : décision modificative budgétaire.

Il est proposé d'ouvrir des crédits selon :

#### Section de fonctionnement

Chapitre, article, désignation	Dépenses	Dépenses	Recettes	Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011 - 60612 - dépenses d'énergie		+ 53.500,00 €		
012 – 6411 – rémunération titulaires		+ 11.000,00 €		
012 – 6453 – cotisations retraite		+ 6.000,00 €		
013 – 6419 – remboursement sur rémunérations				+ 67.100,00 €
77 – 7788 – produits exceptionnels				+ 3.400,00 €
<b>TOTAL</b>		70.500,00 €		70.500,00 €

VOTE : POUR : 14      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

### 8° Réhabilitation du site du stade : choix de l'entreprise pour la clôture.

Sur proposition de la commission des sports qui a étudié les 3 devis reçus, le conseil municipal choisit l'entreprise Coté Jardins pour effectuer les travaux de clôture du site du stade.

Des devis sont encore en attente pour les travaux de peinture des vestiaires et d'isolation de la salle des associations. La réfection des mains courantes est annulée.

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Demandes emplacement : un vendeur de pizzas propose de venir le vendredi soir à compter de janvier 2024, et un food-truck est également intéressé, le mardi soir leur sera proposé. Définir un tarif, pour l'électricité.
- Le chauffage de l'espace Beaumont a été saccagé par une voiture.
- Problème récurrent du parquet à l'espace Beaumont.
- Travaux de tampons dans le bourg faits ce samedi 4 novembre 2023.

La séance est levée à 22h35.